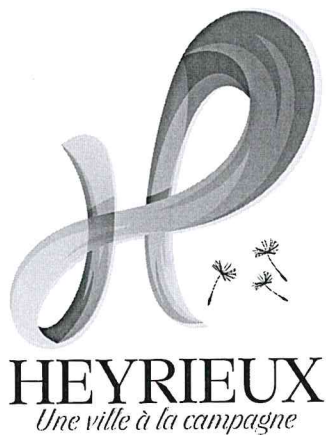




REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira **à la Mairie** :

le mardi 23 juin 2026, à 19h00.

Heyrieux, le 16 juin 2026

Le Maire

Daniel ANGONIN

ORDRE DU JOUR

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Adoption du compte rendu de la séance du 26 mai 2026
- 3/ Décision modificative n° 1 au Budget primitif du service de l'eau potable
- 4/ Décision modificative n° 1 au Budget primitif du service de l'assainissement
- 5/ Décision modificative n° 1 au Budget primitif de la Commune
- 6/ Décision modificative n° 2 au Budget primitif de la Commune
- 7/ Tarifs municipaux : Droits de place
- 8/ Tarifs municipaux : Restaurant scolaire
- 9/ Tarifs municipaux : Location du Foyer Rural
- 10/ Tarifs municipaux : Suppression de tarifs
- 11/ Tarifs municipaux : Location locaux commerciaux BOITON

INFORMATIONS

- Décisions du Maire



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2026
Note de synthèse

-1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nommera, au début de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

-2/ Adoption du compte rendu de la séance du 26 mai 2026

-3/ Décision modificative n° 1 au Budget primitif du service de l'eau potable

Comme suite à une erreur de reprise d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 et à une nouvelle demande de la Trésorerie de déduire une dépense de fonctionnement inscrite en double sur l'exercice 2025, M. le Maire proposera au Conseil Municipal de modifier les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R- 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	53.47 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	53.47 €	0.00 €
D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux	53.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	53.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	53.47 €	0.00 €	53.47 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	90 000.00 €
Total Général		90 000.00 €		90 000.00 €

-4/ Décision modificative n° 1 au Budget primitif du service de l'assainissement

Comme suite à une erreur de reprise d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 et comme suite à une nouvelle demande de la Trésorerie, M. le Maire proposera au Conseil Municipal de modifier les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 001-912 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	152 535.55 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	152 535.55 €
D-2315-912 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	152 535.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	152 535.55 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	152 535.55 €	0.00 €	152 535.55 €
Total Général	152 535.55 €		152 535.55 €	

-5/ Décision modificative n° 1 au Budget primitif de la Commune

Comme suite à une erreur en dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 (arrondi non autorisé par la Trésorerie) et comme suite à une nouvelle demande de la Trésorerie, M. le Maire proposera au Conseil Municipal de modifier les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-845 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.46 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.46 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.46 €	0.46 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.46 €		0.00 €	

-6/ Décision modificative n° 2 au Budget primitif de la Commune

Comme suite à une réaffectation des crédits en RAR sur le compte 238, M. le Maire proposera au Conseil Municipal de modifier les inscriptions budgétaires, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21314-117-325 : URBANISME & ECONOMIE	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-111-845 : VOIRIE - DIVERS	0.00 €	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 315 609.88 €	1 315 609.88 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	1 315 609.88 €		0.00 €	

-7/ Tarifs municipaux : Droits de place

Par délibération n° 58-2014 en date du 9 juillet 2014, le Conseil Municipal a fixé le tarif des droits de place pour le marché hebdomadaire, ainsi qu'il suit :

- ☞ 1,20 € le ml ou abonnement trimestriel à 0,80 € le ml avec un forfait minimum de 2 ml.

Sur proposition et avis favorable de la Commission Finances réunie le 9 juin 2026, il sera demandé au Conseil Municipal de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2027, le tarif des droits de place pour le marché hebdomadaire, ainsi qu'il suit :

- ☞ 1,50 € le ml ou abonnement trimestriel à 1,00 € le ml avec un forfait minimum de 2 ml.

Cette augmentation doit prendre effet après le passage à la Commission Paritaire du marché.

-8/ Tarifs municipaux : Restaurant scolaire

Par délibération n° 34-2024 en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs du restaurant scolaire, ainsi qu'il suit :

- ☞ 3,50 € le repas servi aux scolaires ;
- ☞ 4,50 € le repas servi aux enseignants ;
- ☞ 7,60 € les repas occasionnels, visiteurs et oublis d'inscription d'un enfant ;
- ☞ 1,60 € pour le scolaire bénéficiant d'un PAI emmenant un « panier repas ».

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 juin 2026, il sera proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants applicables dès la rentrée de septembre 2026, ainsi qu'il suit :

- ☞ 3,55 € le repas servi aux scolaires ;
- ☞ 4,55 € le repas servi aux enseignants ;
- ☞ 7,60 € les repas occasionnels, visiteurs et oublis d'inscription d'un enfant ;
- ☞ 1,60 € pour le scolaire bénéficiant d'un PAI emmenant un « panier repas ».

-9 Tarifs municipaux : Location du Foyer Rural

Par délibération n° 36-2024 en date du 4 juillet 2024, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location du Foyer Rural, ainsi qu'il suit :

- ☞ salle du bas durée < 4 heures : 170 €
- ☞ salle du bas durée > 4 heures : 340 €
- ☞ salle du bas pour une journée supplémentaire consécutive : 170 €
- ☞ caution : 1.300 €
- ☞ caution ménage : 200 €
- ☞ salle de spectacles : 340 €
- ☞ pénalités pour retard > 1/2h état des lieux : 35 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 juin 2026, il sera proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2027, ainsi qu'il suit :

- ☞ salle du bas durée < 4 heures : 180 € du 01/05 au 30/09
- ☞ salle du bas durée < 4 heures : 230 € du 01/10 au 30/04
- ☞ salle du bas durée > 4 heures : 350 € du 01/05 au 30/09
- ☞ salle du bas durée > 4 heures : 400 € du 01/10 au 30/04
- ☞ salle du bas pour une journée supplémentaire consécutive du 01/05 au 30/09 : 180 €
- ☞ salle du bas pour une journée supplémentaire consécutive du 01/10 au 30/04 : 230 €
- ☞ caution salle du bas et salle de spectacles : 1.300 €
- ☞ caution ménage : 200 €
- ☞ salle de spectacles sans sonorisation : 350 €
- ☞ salle de spectacles avec sonorisation : 400 €
- ☞ pénalités pour retard > 1/2h état des lieux : 35 €

-10/ Tarifs municipaux : Suppression de tarifs

Le cinéma d'Heyrieux étant dorénavant géré par une association et vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 9 juin 2026, il sera proposé au Conseil Municipal d'abroger les délibérations suivantes :

- la délibération n°163-2015 du 27 mai 2015 fixant les tarifs pour l'affichage publicitaire au Foyer Rural,
- la délibération n°135-2015 du 26 mars 2015 fixant les tarifs de vente des boissons et friandises pour les séances du cinéma,
- la délibération n°35-2024 du 4 juillet 2024 fixant le tarif de vente des affiches du cinéma,
- la délibération n°11-2018 du 15 mars 2018 fixant le tarif pour la vente du livre « Triste chronique des Poilus d'Heyrieux » sont abrogées.

-11/ Tarifs municipaux : Location locaux commerciaux BOITON

Par délibération n° 55-2017 en date du 27 juin 2017, le Conseil Municipal a fixé le tarif de locations des commerces de Boiton, ainsi qu'il suit :

- ☞ 540 € HT par mois pour les trois alvéoles de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 50 m² ;
- ☞ 750 € HT par mois pour l'alvéole de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 70 m², qui comprend une cave et qui bénéficiera d'un droit de terrasse à titre gracieux ;

A titre informatif, les loyers de Boiton se montrent à 596,46 € HT et 646,48 € HT pour les locaux d'environ 50 m² et 884,74 € pour les locaux d'environ 70 m². Au vu des fortes variations de l'indice des loyers commerciaux et vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 2 juin 2026, il sera proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2026, ainsi qu'il suit :

- ☞ 570 € HT par mois pour les trois alvéoles de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 50 m² ;
- ☞ 800 € HT par mois pour l'alvéole de Boiton, dont la surface individuelle avoisine les 70 m², qui comprend une cave et qui bénéficiera d'un droit de terrasse à titre gracieux ;
- ☞ de geler les loyers pendant trois ans.

INFORMATIONS

- Par décision en date du 29 mai 2026, a été autorisée la signature de la convention établie entre la Commune d'Heyrieux et ENEDIS concernant la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°110, pour la mise en place d'une canalisation souterraine d'une largeur d'environ 1 mètre et sur une longueur d'environ 1 mètre ainsi que ces accessoires.

- Par décision en date du 4 juin 2026, a été autorisée la signature du marché à procédure adaptée avec la SMACL Assurances -141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9 pour la flotte automobile et l'automission pour un montant de 11 794,25€. Le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2027.

HEYRIEUX, le 16 juin 2026

Le Maire


Daniel ANGONIN

